

Faculté des sciences sociales

Plan d'attribution des
Bourses de réussite de la
FESP

2023-2024



Faculté des études supérieures
et postdoctorales



UNIVERSITÉ
LAVAL

Table des matières

Préambule et objectifs.....	3
Bonification du plan par la Faculté des sciences sociales.....	3
Bourses de réussite à la maîtrise	3
Programmes d'études visés.....	3
Conditions générales d'admissibilité aux Bourses de réussite à la maîtrise	4
Critères de sélection.....	5
Procédures pour le dépôt de la candidature.....	5
Bourses de réussite au doctorat	5
Programmes d'études visés.....	5
Conditions générales.....	6
Tableau des bourses et conditions spécifiques d'admissibilité.....	6
Exceptions.....	7
Procédures pour demander la bourse	8
Personne-ressource	8

Préambule et objectifs

La Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) dédie annuellement un fonds pour soutenir la progression et la réussite aux cycles supérieurs.

Les Bourses de réussite de la Faculté des études supérieures et postdoctorales permettent d'offrir un appui financier aux personnes inscrites dans un programme de maîtrise et de doctorat pour le franchissement de différentes étapes de leur programme selon les échéanciers prévus et leur permettre de diplômer dans un délai raisonnable.

Ce document présente les détails du Plan d'attribution de la Faculté des sciences sociales en vigueur du 1^{er} mai (2023) au 30 avril (2024). Le plan d'attribution est révisé annuellement en fonction des budgets disponibles et sujet à changement sans préavis.

Bonification du plan par la Faculté des sciences sociales

La Faculté des sciences sociales a choisi d'apporter sa propre contribution financière pour soutenir davantage la progression et la réussite de ces étudiantes et étudiants par l'ajout d'une bonification de 4 000\$ pour le cheminement au doctorat. Le détail de ces bourses additionnelles figure dans les sections suivantes.

Bourses de réussite à la maîtrise

Les Bourses de réussite à la maîtrise visent à offrir des bourses d'une valeur de 2 500\$ pour favoriser la réussite, la persévérance et l'excellence à la maîtrise. Ces bourses sont offertes sur concours.

Programmes d'études visés

Les programmes de maîtrise admissibles à ces bourses sont :

- Maîtrise en affaires publiques - avec mémoire
- Maîtrise en affaires publiques - évaluation et suivi de la performance
- Maîtrise en affaires publiques - finances publiques
- Maîtrise en affaires publiques - gestion publique
- Maîtrise en affaires publiques - gestion publique internationale
- Maîtrise en affaires publiques - communication et représentation des intérêts
- Maîtrise en anthropologie - avec mémoire
- Maîtrise en criminologie - avec mémoire
- Maîtrise en économique
- Maîtrise en économique - avec mémoire
- Maîtrise en ergonomie
- Maîtrise en études internationales - commerce international et investissement

-
- Maîtrise en études internationales - commerce international et investissement - avec mémoire
 - Maîtrise en études internationales - développement international
 - Maîtrise en études internationales - développement international - avec mémoire
 - Maîtrise en études internationales - relations internationales
 - Maîtrise en études internationales - relations internationales - avec mémoire
 - Maîtrise en études internationales - sécurité internationale
 - Maîtrise en études internationales - sécurité internationale - avec mémoire
 - Maîtrise en psychologie - avec mémoire
 - Maîtrise en relations industrielles
 - Maîtrise en relations industrielles - avec mémoire
 - Maîtrise en science politique
 - Maîtrise en science politique - avec mémoire
 - Maîtrise en sociologie
 - Maîtrise en sociologie - avec mémoire
 - Maîtrise en travail social
 - Maîtrise en travail social - avec mémoire

Conditions générales d'admissibilité aux Bourses de réussite à la maîtrise

Pour être admissible, une personne doit minimalement :

- Être inscrite à temps complet (ou réputée à temps complet) dans un programme de maîtrise à la session d'attribution de la bourse;
- Avoir complété 24 crédits contributives à son programme (excluant la scolarité préparatoire);
- Avoir maintenu une moyenne de programme de 4 ou plus;
- Avoir démontré sa capacité à réussir son programme;
- Ne pas avoir dépassé la limite de 6 sessions d'inscription dans le programme;
- Ne pas être récipiendaire d'une bourse d'un organisme subventionnaire (comme le FRQSC, CRSH, etc) ou tout autre donateur d'un montant supérieur à la bourse de réussite à la maîtrise.
- Ne pas avoir déjà reçu la Bourse de réussite de la FESP.

Compte tenu le nombre limité de bourses disponibles à la maîtrise, la moyenne de programme minimale a été fixée 4 sur 4,33.

Critères de sélection

L'excellence du dossier académique. Le nombre de bourses disponibles par programme dépend du volume de l'effectif étudiant. Dans tous les cas, les personnes les plus méritantes ayant obtenues les meilleures moyennes de programme **et** qui respectent les critères supplémentaires indiqués dans le tableau suivant se voient attribuées les bourses.

En cas de candidatures ex-aequo, le comité de sélection peut faire valoir d'autres aspects dans le cheminement de la candidate ou du candidat.

Disciplines	Critères supplémentaires selon l'unité
Psychologie	Excellence dans le cadre du séminaire de mémoire (PSY-6000) ET meilleure moyenne à la 1ere session

Procédures pour le dépôt de la candidature

Le dossier de candidature doit être accompagné d'une courte lettre faisant ressortir le cheminement universitaire réalisé dans le programme et envoyé à l'adresse soutienfinancier@fss.ulaval.ca. La personne responsable du soutien financier communiquera le dossier à la direction de programme ou au comité de bourses responsable de l'unité pour évaluation.

La date limite pour le dépôt du dossier de candidature est le dernier jour de cours de la session d'automne.

Bourses de réussite au doctorat

Programmes d'études visés

Les programmes de doctorat admissibles à ces bourses sont :

- Doctorat en anthropologie
- Doctorat en économique
- Doctorat en études internationales
- Doctorat en psychologie (D. Psy.)
- Doctorat en psychologie (Ph. D.)
- Doctorat en psychologie - recherche et intervention (orientation clinique)
- Doctorat en relations industrielles
- Doctorat en science politique
- Doctorat en sociologie
- Doctorat en travail social

Conditions générales

Pour être admissible à ces bourses, la personne doit minimalement :

- Être inscrite à temps complet (ou réputée à temps complet) à la session d'attribution de la bourse;
- Ne pas avoir dépassé la limite de 12 sessions d'inscription dans le programme de doctorat;

Tableau des bourses et conditions spécifiques d'admissibilité

Le tableau suivant présente le détail des bourses offertes et les conditions d'admissibilité s'appliquant. Le soutien total accordé à la personne admissible est de 16 000\$.

Le compteur de session est basé sur le nombre de sessions écoulées depuis le début de l'inscription. L'étape doit être réussie avant la fin de la session indiquée.

Programme de bourse de réussite au doctorat de la FESP octroyées aux étudiantes et étudiants de la FSS

Programme des bourses de doctorat, d'une valeur totale de 16 000\$	Bourse de l'examen de doctorat (volet rétrospectif) 33EXAR	Bourse de l'examen de doctorat (volet prospectif) 33EXAP	Bourse de rédaction 33RED1	Bourse de dépôt initial 33DEPI	Bourse pour la réussite d'une étape significative 33ETAP
	2 000 \$	2 000 \$	5 000 \$	3 500 \$	3 500 \$
Doctorat en anthropologie (D-ANT)	SESSION 2	SESSION 5	SESSION 11	SESSION 14	SESSION 10 Retour de terrain
Doctorat en économique (D-ECN)	SESSION 3	SESSION 8	SESSION 10	SESSION 14	SESSION 1 Réussir les cours obligatoires de la 1ère session
Doctorat en études internationales (D-ETI1)	SESSION 5	SESSION 8	SESSION 10	SESSION 13	SESSION 2 Réussir 12 crédits du programme
Doctorat en psychologie (D-PSY)	SESSION 8	SESSION 4	SESSION 8	SESSION 13	SESSION 1 Scolarité de la 1ère session réussie et formation du comité d'encadrement

Doctorat en psychologie, recherche et intervention, orientation clinique (D-R&I)	SESSION 8	SESSION 4	SESSION 11	SESSION 17	SESSION 1 Scolarité de la 1ère session réussie et formation du comité de thèse
Doctorat en psychologie (D-Ph. D recherche) /90 crédits	SESSION 5	SESSION 3	SESSION 8	SESSION 12	SESSION 8 Practicum de recherche
Doctorat en relations industrielles (D-RLT)	SESSION 4	SESSION 5	SESSION 10	SESSION 15	SESSION 2 Scolarité terminée (cours)
Doctorat en science politique (D-POL)	SESSION 5	SESSION 7	SESSION 11	SESSION 13	SESSION 2 Scolarité terminée (cours)
Doctorat en travail social (D-SVS)	SESSION 5	SESSION 7	SESSION 11	SESSION 13	SESSION 11 Soumission d'un article scientifique
Doctorat en sociologie (D-SOC)	SESSION 5	SESSION 6	SESSION 11	SESSION 14	SESSION 8 Collecte de données

Exceptions

- Si le délai d'une étape n'est pas respecté, l'étudiante ou l'étudiant est néanmoins admissible à obtenir le financement des étapes subséquentes.
- L'étudiante ou l'étudiant qui est retardé dans le cheminement de ses études ou qui les suspend temporairement en raison d'un congé parental, d'un problème de santé (le touchant lui-même ou affectant l'un des membres de sa famille immédiate) ou de tout autre motif exceptionnel peut s'adresser à sa direction de programme pour qu'on lui accorde une dérogation aux délais normalement impartis. Il devra fournir des pièces justificatives pertinentes.
- Si une session ou une année de scolarité préparatoire est prévue, l'étudiante ou l'étudiant profitera d'un arrêt du compte des sessions d'une ou deux sessions, tout dépendamment de la durée de sa scolarité préparatoire.
- Un changement de programme au sein d'un même cycle d'études (45 crédits minimum), ne ramène pas à zéro le compte des sessions. Or, la réalisation d'un 2e diplôme d'un même cycle d'études ramène à zéro le compte des sessions si l'étudiant(e) a diplômé dans le cadre de son 1er programme d'études.

-
- L'arrêt des études pour 1 à 2 sessions consécutives n'entraîne pas l'arrêt du compteur des sessions.
 - L'arrêt des études pour un minimum de 3 sessions consécutives entraîne l'arrêt du compteur des sessions, lequel indiquera le compte de la dernière session d'inscription.
 - Pour les cotutelles, si le cheminement diffère de celui au plan de soutien, l'étudiante ou l'étudiant doit en aviser sa direction programme et convenir avec la personne responsable du soutien financier (soutienfinancier@fss.ulaval.ca) des modalités.

Procédures pour demander la bourse

La personne doit effectuer la demande avant la fin de la session à laquelle l'étape est complétée.

1. Accéder à Capsule et sélectionner « Activités de formation à la recherche ».
2. Sélectionner « Soumettre une demande de bourse ».
3. Sélectionner le programme d'études.
4. Sélectionner la bourse à demander en cliquant sur le bouton « Demander ».
5. Confirmer et soumettre votre demande et, s'il y a lieu, acheminer les documents demandés à votre direction de programme.

Consulter la procédure [ici](#).

Personne-ressource

Les étudiants peuvent écrire à l'adresse soutienfinancier@fss.ulaval.ca.